

Intact dépose un prospectus simplifié préalable de base définitif et un supplément de prospectus

Ce communiqué de presse ne peut être publié, distribué ou transmis aux États-Unis ou par l'entremise d'une agence de diffusion ou d'un service de presse aux États-Unis.

Intact Corporation financière (TSX : IFC) a annoncé aujourd'hui l'obtention d'un visa relatif à un prospectus simplifié préalable de base définitif concernant les dépôts annoncés le 14 mai 2009. Les dépôts permettront à Intact d'offrir, sur une période de 25 mois, une combinaison de titres d'emprunt, d'actions privilégiées et d'actions ordinaires, des reçus et des bons de souscription, des contrats d'achat d'actions et des unités, d'une valeur ne dépassant pas un montant global de deux milliards de dollars. Ces dépôts remplacent un prospectus similaire déposé en octobre 2007 et reflètent l'adoption des résolutions par les actionnaires lors de leur assemblée du 13 mai visant à changer le nom et le capital autorisé de la société. Intact a également annoncé le dépôt d'un supplément à son prospectus préalable de base visant à établir un programme de bons à moyen terme négociables qui permettrait à Intact d'émettre des bons à moyen terme négociables non garantis d'un montant maximum de 500 millions de dollars.

La nature, l'envergure et le synchronisme de tout financement aux termes d'un prospectus préalable de base ou du supplément de prospectus relatif aux bons à moyen terme négociables dépendront de l'évaluation par Intact de ses besoins de financement et des conditions générales du marché. Au moment de l'émission de tout titre visé par le prospectus préalable de base ou le supplément de fixation du prix des bons à moyen terme négociables, la société déposera un prospectus ou un supplément de fixation du prix qui définira les dispositions applicables aux titres proposés. À moins d'indication contraire dans le prospectus ou le supplément de fixation du prix, Intact affectera le produit net de la vente de titres aux besoins généraux de l'entreprise.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de titres, de même qu'il ne peut y avoir de vente de titres dans quelque province ou territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant son inscription en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'une telle province ou d'un tel territoire. Les titres qui seraient émis ne seraient pas inscrits aux termes de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933 et ne seraient pas offerts, vendus ou livrés, directement ou indirectement, aux États-Unis, dans leurs territoires, dans leurs possessions et dans d'autres régions de leur ressort, ou pour le compte ou au profit d'une personne des États-Unis (au sens que donne à cette expression le Règlement S pris en application de la Securities Act of 1933), sauf dans le cas de certaines transactions exemptées de ladite Loi.

Intact Corporation financière est le plus important fournisseur d'assurance IARD au Canada, avec plus de quatre milliards de dollars en primes. Ses quelque 7000 employés offrent des produits d'assurance automobile, habitation et entreprises sous les bannières Intact Assurance, Assurance groupe Novex, belairdirect et Grey Power. Le 19 février dernier, Intact Corporation financière, auparavant ING Canada, est devenue une société canadienne à grande diffusion à la suite de la clôture de placements privé et secondaire, en vertu desquels des investisseurs institutionnels et individuels ont acquis les actions d'ING Groep dans la société.

Relations avec les médias :
Gilles Gratton
vice-président aux communications
416-217-7206
gilles.gratton@intact.net

Relations avec les investisseurs :
Michelle Dodokin,
vice-présidente aux relations avec les investisseurs
416-344-8044
michelle.dodokin@intact.net

<https://salledepresse.intactfc.com/2009-05-22-Intact-depose-un-prospectus-simplifie-prealable-de-base-definitif-et-un-supplement-de-prospectus>